

Comment pouvons-nous vous aider ?

**Vous êtes usager de substances ou de comportements à risques, peut-être dépendant, c'est à dire que vous n'arrivez pas à vous arrêter malgré vos efforts.**

Si vous avez un médecin traitant, demandez-lui de nous appeler, ou indiquez-nous ses coordonnées et nous l'appellerons. Il est possible qu'une prise en charge puisse se mettre en place par son intermédiaire. Si vous n'avez pas de médecin traitant, nous pouvons vous aider à en contacter un. Vous pouvez aussi prendre un rendez-vous auprès de nous pour une première consultation, et débiter un bilan.

**Vous avez une personne de votre entourage (parent, enfant, ami, collègue) pour laquelle vous vous inquiétez d'un éventuel problème d'addiction**

Parlez-en avec votre médecin traitant, sollicitez des personnes ressources, adressez-vous aux centres d'informations. Si vous n'arrivez pas à vous y retrouver parmi l'ensemble des services d'aides disponible, n'hésitez pas à nous solliciter. Chaque premier jeudi du mois de 18h à 20h nous accueillons les familles et les personnes proches afin de les informer sur les addictions et les modalités d'accompagnement. Il peut s'agir de familles en lien ou pas avec une personne prise en charge ici ou ailleurs.

### Equipe composée de :

- Dr S. SARRAM
- Médecins
- Cadre supérieur de santé,
- Cadres socio-éducatifs
- Infirmier(e)s,
- Psychologues,
- Assistantes sociales,
- Educateurs spécialisés,
- TISF et secrétaires.

### COORDONNÉES

**Mail :**  
secretariat-addictologie@ch-perrens.fr

**Tél :**  
05.47.75.75.75

Entrée par le 146 bis rue Léo Saignat  
Tramway ligne A arrêt Pellegrin  
Bus n°8, n°11 ou n°41 arrêt Bordeaux 2

Entrée par le 121 rue de la Béchade  
Bus n°8, n°11, ou n°41 arrêt Charles Perrens

Nous avons une permanence à Emmaüs, à Cann'abus.  
Nous intervenons aussi à la Maison d'Arrêt.  
Renseignez-vous au secrétariat

#### *Loi Informatique et Liberté*

*Lors de votre première consultation un dossier informatique est créé à votre nom. Ce dossier est informatisé. Vous avez conformément à la Loi un droit d'accès, pour cela adressez-vous à votre médecin.*



Pôle Inter-Etablissement  
d'Addictologie (PIEA)



# CSAPA

Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention  
en Addictologie

Site du CH Charles Perrens

**Cheffe de Pôle : Pr Mélina FATSEAS**  
**Chef de Pôle adjoint : Pr Marc AURIACOMBE**

### L'Addictologie, c'est quoi ?

L'Addictologie est la spécialité qui s'intéresse à l'ensemble des problèmes médico-psycho-sociaux liés directement ou indirectement aux conséquences de la consommation de substances pouvant donner lieu à des addictions indépendamment de leur statut légal du moment et des moyens thérapeutiques d'y remédier. L'addictologie inclut les comportements pouvant donner lieu à addiction, comme le jeu, l'alimentation...

### Un CSAPA, c'est quoi ?

C'est un Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie. Les CSAPA sont régis par un décret (n° 2007-877 du 14/05/07) et par le code de la santé publique (article D3411). Il s'agit d'un établissement médico-social.

### A qui s'adresse le CSAPA du PIEA ?

Le CSAPA est au service des personnes consommant une ou plusieurs substances, notamment tabac, cannabis, alcool, opiacés (héroïne) mais aussi amphétamines, cocaïne, produits dopants, tranquillisants. Il est aussi au service des personnes en difficulté avec des addictions sans substances (jeu d'argent, internet, achats, troubles alimentaires,...). Le CSAPA du service addictologie est ouvert à tous sans condition de localisation géographique. Pour cela nous avons des consultations délocalisées.

### Quelles sont les missions du CSAPA du PIEA ?

Le CSAPA assure l'accueil, l'information et l'orientation des usagers de substances ou des personnes présentant des comportements à risque ainsi que l'accompagnement de leur entourage. Pour cela nous aidons au repérage des usages nocifs et participons à la réduction des risques en plus du repérage de la dépendance. Nous mettons en place des prises en charge médicale et psychologique ainsi que sociale et éducative adaptées à chaque cas particulier. Nous assurons l'accès aux droits sociaux et l'aide à l'insertion ou à la réinsertion. Toutes nos prestations sont ambulatoires.

### Vous êtes médecin de ville, généraliste ou spécialiste

Vous avez des patients usagers de substances ou présentant des comportements à risques, vous souhaitez participer à leur prise en charge. Contactez-nous, nous pouvons vous donner des conseils par téléphone. Nous pouvons aussi voir votre patient pour un bilan, mais nous vous proposerons toujours d'assurer vous-même la mise en place et le suivi du traitement. Si vous estimez l'évolution insatisfaisante, nous pourrions à tout moment, sur votre demande, intervenir plus activement dans la prise en charge. Nos protocoles de prise en charge sont adaptés à la pratique de ville.

### Vous êtes intervenant auprès de toxicomanes, d'alcooliques, de tabagiques, de joueurs ...

(psychologue, éducateur, assistant social) et vous cherchez de nouveaux concepts pour vos prises en charge. Vous souhaitez pouvoir utiliser d'une façon intégrée et thérapeutique les traitements pharmacologiques en combinaison avec les psychothérapies et les interventions sociales et éducatives. Contactez-nous, nous serons attentifs à répondre à vos questions et, si vous le souhaitez, nous pouvons vous accueillir pour un stage d'observation en addictologie.